

**Consultation publique sur le projet d'appellation de
spécificité « Fromage de vache de race Canadienne »**

Montréal, le 10 octobre 2013. – Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) invite les personnes et les organisations intéressées par le projet d'appellation de spécificité (AS) « Fromage de vache de race Canadienne » à participer à une consultation publique qui se tiendra à compter du 16 octobre 2013 pour une durée de 45 jours. Cette consultation vise à valider, plus largement, le consensus obtenu entre les acteurs engagés dans la démarche.

L'objet de la consultation est le cahier des charges ou, en d'autres termes, les critères qui devront être remplis pour qu'un fromage puisse porter l'appellation réservée « Fromage de vache de race Canadienne ». D'autres étapes devront être franchies avant la reconnaissance officielle de l'appellation réservée. En effet, le groupe demandeur, à savoir l'Association de mise en valeur de la race bovine Canadienne, devra établir un plan de contrôle avec un organisme de certification afin de vérifier la conformité des produits pouvant bénéficier de l'appellation réservée. Par la suite, le CARTV accréditera l'organisme de certification et fera sa recommandation finale au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le ministre pourra reconnaître l'appellation et en réserver l'utilisation pour les produits certifiés conformément à la Loi. Une fois l'appellation reconnue, le CARTV supervisera le travail de certification afin d'en assurer la neutralité, l'impartialité et la rigueur. De plus, il surveillera l'usage de cette appellation sur les marchés afin d'en éviter l'usurpation.

« L'établissement du cahier des charges est probablement l'étape la plus déterminante d'une démarche d'appellation réservée puisque c'est là que les entreprises intéressées définissent, ensemble, le produit à protéger et les normes à satisfaire », a mentionné Mme Anne-Marie Granger Godbout, présidente-directrice générale du CARTV. Elle a ajouté : « Dans la foulée du projet d'appellation "cidre de glace du Québec" qui vient de franchir la même étape, je suis heureuse que celui de ces défenseurs de la race Canadienne progresse rondement. »

M. François Gendron, vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a souligné également que « cette initiative cadre parfaitement avec la Politique de souveraineté alimentaire, puisqu'elle permet de structurer une filière qui valorise une de nos races patrimoniales, protège les spécificités de la vache Canadienne et renforce la valeur ajoutée issue de la transformation de son lait ».

Il est possible de consulter l'ensemble de l'information concernant le processus de consultation et le cahier des charges de l'AS « Fromage de vache de race Canadienne » dans le site Web du CARTV :
www.cartv.gouv.qc.ca/demande-reconnaissance-fromage-vache-race-canadienne

Si vous désirez soumettre des commentaires, vous avez jusqu'au 29 novembre 2013 pour formuler vos observations de manière étayée. Vous pouvez les adresser par la poste, par courriel ou par télécopieur, aux coordonnées suivantes :

Par la poste :

Consultation publique « Fromage de vache de race Canadienne »
CARTV
À l'attention du secrétaire du Comité
201, boulevard Crémazie Est, bureau 4.03
Montréal (Québec) H2M 1L2

Par télécopieur : 514 873-2580

Par courriel : consultationspubliques@cartv.gouv.qc.ca

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants est l'organisme institué par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants. Il est chargé de recommander la reconnaissance d'appellations au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il est également chargé d'accréditer les organismes de certification et de surveiller, sur le marché, l'utilisation des appellations reconnues et des termes autorisés.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Granger Godbout, présidente-directrice générale

Information :

Yves Gélinas, coordonnateur des relations avec le public et l'industrie

Téléphone : 514 873-2983

Courriel : info@cartv.gouv.qc.ca